

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 225

**Artikel:** Pourquoi le nonce est-il resté assis?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027650>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

partis acceptent déjà de renseigner les citoyens sur leur ménage en Suisse. Dans la revue « Neutralität » de mai, le Parti socialiste suisse offre, pour le prix de 5 francs, son rapport de gestion pour 1970-1971, pour 3 fr. 50 le rapport intermédiaire pour 1972, pour 5 francs le procès-verbal du congrès de 1972 et pour un prix légèrement supérieur, et selon les disponibilités, les rapports de gestion et les procès-verbaux des années précédentes.

La presse était admise au dernier congrès national de l'Alliance des Indépendants. C'est ainsi que nous avons appris par des journaux libéraux alémaniques que ce mouvement comptait 7523 membres à la fin de 1972. Les dépenses d'exploitation pour l'année passée se sont élevées à 195 000 francs. Les recettes, d'environ 196 000 francs provenaient pour une petite part (6400 fr.) des membres, alors que 189 000 francs, environ, ont été versés par la Migros. 480 personnes ont adhéré à l'Alliance en 1972, 158 en sont sorties. Il faut ajouter que toute l'infrastructure de la Migros est à la disposition de l'Alliance pour la propagande politique (journaux, magasins, camions) et que plusieurs des parlementaires de l'Alliance sont des employés supérieurs de la Migros.

Quant aux chiffres relatifs au coût de la lutte électorale proprement dite, ils sont particulièrement difficiles à obtenir. Peter Hug sur le thème « financement des partis » (voir bibliographie) fait quelques estimations : neuf millions pour la lutte électorale sur le plan fédéral. Les trois grands partis, qui présentent des candidats pratiquement dans tous les cantons suisses, doivent dans cette perspective, trouver des ressources s'élevant de un à un million et demi de francs.

## 4. L'aide de l'Etat actuelle

La Confédération, répondant à une initiative déposée en juin 1970 par la conférence des présidents de groupes du Conseil national, a inauguré le 1<sup>er</sup> janvier 1972 un système de subventionne-

ment des groupes : une indemnité de base de 5000 francs par année (destinée d'abord à financer les secrétariats des groupes parlementaires des partis), puis une indemnité supplémentaire de 1000 francs par membre du groupe et par année. D'autre part, la loi fédérale sur les élections et votations autorise les cantons à prendre à leur charge les frais d'impression des listes (rares sont les cantons qui ont, Zurich mis à part, saisi cette occasion de soutenir l'activité des partis).

Si l'on passe en revue les cantons suisses, la « largesse » bernoise est à noter : 2000 francs par fraction politique représentée au Grand Conseil et une indemnité supplémentaire de 300 francs par membre du groupe (Thurgovie, Uri, Soleure, Saint-Gall et Zurich ont introduit un système semblable de subventions, tandis que la question est pendante dans les cantons de Bâle-Campagne, Schaffhouse, Lucerne et Argovie). Valais est sur le point d'introduire (dès la prochaine session : « L'Etat alloue une contribution financière aux groupements politiques représentés au Grand Conseil qui, par voie de règlement, en arrête les quotités et les modalités ») un système de subventionnement basé sur le nombre de députés que compte chaque groupement. On notera, dans le

canton de Vaud (facture des élections cantonales 1970, 147 000 francs) et dans le canton de Fribourg (facture de l'élection au Grand Conseil 1971, 20 800 francs), une contribution officielle, à l'impression, voire à l'expédition des listes électorales. A Neuchâtel, le député socialiste John Clerc a soulevé, lors de la dernière session du Grand Conseil, la question de l'aide de l'Etat aux partis politiques (sous la forme, notamment, d'une prise en charge de l'impression et de l'expédition des bulletins de vote).

## BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

- Grüner Erich, *Die Parteien in der Schweiz*, Bern, 1969, Franck Verlag.
- Masnata François, *Le parti socialiste suisse et la tradition démocratique en Suisse*, Neuchâtel, 1963, La Baconnière.
- Meynaud Jean, *Les partis politiques vaudois*, Montréal, 1966, chez l'auteur.
- Meynaud Jean et Korff Adalbert, *La Migros et la politique*, Montréal, 1965, chez l'auteur.
- Hug Peter, *Die verfassungsrechtliche Problematik der Parteienfinanzierung*, 1970, Verlag Schulthess, Zürich.

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

#### Pourquoi le nonce est-il resté assis ?

*Certains adversaires de l'abrogation des deux articles d'exception de la Constitution fédérale prennent prétexte du fait que le nonce apostolique à Berne était assis lors de la présentation des vœux au corps diplomatique au président de la Confédération pour 1973 pour recommander aux électeurs de voter non le 20 mai. Le pasteur Kurt Marti, écrivain non conformiste pendant ses loisirs, écrit dans « AZ-Tribüne » (27/28.4) un article favorable à l'abrogation des articles d'exception...*

*tion... et ne manque pas de rappeler que si le nonce est resté assis, c'est parce qu'il avait un pied cassé.*

*Dans « TW » (soc. Berne - 26.4), les résultats d'une petite enquête sur la manière dont réagiraient quinze personnes si elles recevaient subitement un million. Notons la réponse pleine de sagesse de l'ancien conseiller fédéral Max Weber : « Il est certain que je n'achèterais pas de voiture. En revanche, toute la somme irait à des œuvres de bienfaisance... ». Non moins honorable, la réponse de cet apprenti qui verserait une certaine somme à la Centrale sanitaire suisse pour la reconstruction au Vietnam. Enfin, restent évidemment ceux qui chercheraient avant tout à faire de bons placements !*